

## ESK-50, Composant B, 25 ml

Version 6.0      Date de révision: 09/06/2024      Numéro de la FDS: 10664451-00013      Date de dernière parution: 03/08/2024  
Date de la première parution: 08/30/2016

---

### SECTION 1. IDENTIFICATION

Nom du produit : ESK-50, Composant B, 25 ml

Code du produit : 893.4801B

Autres moyens d'identification : Donnée non disponible

#### Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Nom de société du fournisseur : Würth Canada Limited

Adresse : 345 Hanlon Creek Blvd  
GUELPH, ON N1C 0A1

Téléphone : +1 (905) 564 6225

Fac-similé : +1 (905) 564 3671

Numéro de téléphone en cas d'urgence : Emergencies involving a spill, fire, explosion or exposure:  
CHEMTREC (24/7): 1-800-424-9300  
Transport related emergencies:  
CANUTEC (24/7): 1-613-996-6666 or \* 666 (cell)

Urgences impliquant un déversement, incendie, explosion ou exposition:

CHEMTREC (24/7): 1-800-424-9300

Urgences liées au transport:

CANUTEC (24/7): 1-613-996-6666 ou \* 666 (cellulaire)

Adresse de courrier électronique : prodsafe@wurth.ca

#### Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée : Durcisseur

Restrictions d'utilisation : Sans objet

---

### SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

#### Classement SGH en conformité avec les règlements sur les produits dangereux

Dommages oculaires graves : Catégorie 1

Sensibilisation de la peau : Catégorie 1

Irritation de la peau : Catégorie 2

## ESK-50, Composant B, 25 ml

Version 6.0      Date de révision: 09/06/2024      Numéro de la FDS: 10664451-00013      Date de dernière parution: 03/08/2024  
Date de la première parution: 08/30/2016

II

### Éléments étiquette SGH

Pictogrammes de danger :



Mot indicateur : Danger

Déclarations sur les risques : H315 Provoque une irritation cutanée.  
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
H318 Provoque de graves lésions des yeux.

Déclarations sur la sécurité : **Prévention:**  
P261 Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs.  
P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation.  
P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.  
P280 Porter des gants de protection, un équipement de protection des yeux et du visage.

**Intervention:**  
P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.  
P305 + P351 + P338 + P310 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON.  
P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.  
P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

**Élimination:**  
P501 Éliminer le contenu et le récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

### Autres dangers

Inconnu.

## SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Substance/mélange : Mélange

### Composants

Nom Chimique	Nom commun/Synonyme	No. CAS	Concentration (% w/w)
1,3-Bis[3-(diméthyla-	Urée, N,N'-bis[3-	52338-87-1	>= 10 - < 30 *

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## ESK-50, Composant B, 25 ml

Version 6.0      Date de révision: 09/06/2024      Numéro de la FDS: 10664451-00013      Date de dernière parution: 03/08/2024  
Date de la première parution: 08/30/2016

(mino)propyl]urée	(diméthyla- mino)propyle]-		
* La concentration ou la plage de concentration réelle est retenue en tant que secret industriel			

### SECTION 4. PREMIERS SOINS

- Conseils généraux : En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin.  
Si les symptômes persistent ou si le moindre doute existe, consulter un médecin.
- En cas d'inhalation : En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais.  
Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.
- En cas de contact avec la peau : En cas de contact, rincer immédiatement la peau avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes tout en retirant les vêtements et chaussures contaminés.  
Faire appel à une assistance médicale.  
Laver les vêtements avant de les réutiliser.  
Nettoyer à fond les chaussures avant de les réutiliser.
- En cas de contact avec les yeux : En cas de contact, rincer immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes.  
Si portés, enlever les verres de contact si cela est facile à faire.  
Faire immédiatement appel à une assistance médicale.
- En cas d'ingestion : En cas d'ingestion, NE PAS faire vomir.  
Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.  
Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau.
- Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés : Provoque une irritation cutanée.  
Peut provoquer une allergie cutanée.  
Provoque de graves lésions des yeux.
- Protection pour les secouristes : Les secouristes doivent faire attention à se protéger et doivent utiliser l'équipement recommandé de protection individuelle lorsqu'il existe un risque d'exposition (voir chapitre 8).
- Avis aux médecins : Effectuer un traitement symptomatique et d'appoint.

### SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Moyen d'extinction approprié : Eau pulvérisée  
Mousse résistant à l'alcool  
Dioxyde de carbone (CO2)  
Poudre chimique d'extinction
- Moyens d'extinction inadéquats : Inconnu.

## ESK-50, Composant B, 25 ml

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 03/08/2024
6.0	09/06/2024	10664451-00013	Date de la première parution: 08/30/2016

---

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Une exposition aux produits de combustion peut être dangereuse pour la santé.

Produits de combustion dangereux : Oxydes de carbone  
Oxydes d'azote (NOx)

Méthodes spécifiques d'extinction : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement immédiat.  
Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.  
Déplacer les contenants non-endommagés de la zone de l'incendie, s'il est possible de le faire sans danger.  
Évacuer la zone.

Équipement de protection spécial pour les pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire autonome.  
Utiliser un équipement de protection personnelle.

---

### SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Utiliser un équipement de protection personnelle.  
Suivez les conseils de manipulation (voir chapitre 7) et les recommandations en matière d'équipement de protection (voir chapitre 8).

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement.  
Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger.  
Éviter l'étalement sur une grande surface (p.e. par confinement ou barrières à huile).  
Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.  
Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage : Absorber avec un absorbant inerte.  
Pour les déversements importants, installer des digues ou d'autres méthodes de confinement pour empêcher la propagation du produit. Si le produit endigué peut être pompé, entreposer le produit récupéré dans un récipient approprié.  
Nettoyer les substances restantes du déversement à l'aide d'un absorbant approprié.  
Des lois et règlements locaux ou nationaux peuvent s'appliquer au déversement et à l'élimination de ce produit, de même qu'aux matériaux et objets utilisés pour le nettoyage. Vous devrez déterminer quels règlements sont applicables. Les sections 13 et 15 de cette fiche signalétique fournissent des informations concernant certaines exigences locales ou nationales.

## ESK-50, Composant B, 25 ml

Version 6.0      Date de révision: 09/06/2024      Numéro de la FDS: 10664451-00013      Date de dernière parution: 03/08/2024  
Date de la première parution: 08/30/2016

---

### SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

- Mesures d'ordre technique : Voir les mesures d'ingénierie dans la section MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE.
- Ventilation locale/totale : N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate.
- Conseils pour une manipulation sans danger : Ne pas mettre sur la peau ou les vêtements.  
Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs.  
Ne pas avaler.  
Ne pas laisser pénétrer dans les yeux.  
Se laver la peau soigneusement après manipulation.  
A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité, sur la base des résultats de l'évaluation de l'exposition du lieu de travail.  
Maintenir le récipient fermé de manière étanche.  
Prenez soin de prévenir les déversements, les déchets et de minimiser les rejets dans l'environnement.
- Conditions de stockage sûres : Garder dans des contenants proprement étiquetés.  
Garder hermétiquement fermé.  
Entreposer en prenant en compte les particularités des législations nationales.
- Matières à éviter : Ne pas stocker avec les types de produits suivants :  
Oxydants forts  
Gaz
- Température d'entreposage recommandée : 10 - 30 °C
- 

### SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

#### Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Ne contient pas de substances ayant des valeurs limites d'exposition professionnelle.

- Mesures d'ordre technique** : Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.  
Minimiser les concentrations d'exposition en milieu de travail.

#### Équipement de protection individuelle

- Protection respiratoire : Si une ventilation locale par aspiration adéquate n'est pas disponible ou si l'évaluation de l'exposition démontre des expositions au-delà des lignes directrices recommandées, utiliser une protection respiratoire.

- Filtre de type : Type protégeant des vapeurs organiques

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## ESK-50, Composant B, 25 ml

Version 6.0      Date de révision: 09/06/2024      Numéro de la FDS: 10664451-00013      Date de dernière parution: 03/08/2024  
Date de la première parution: 08/30/2016

### Protection des mains

Matériau : Caoutchouc nitrile  
Délai de rupture : 480 min  
Épaisseur du gant : > 0.26 mm

Matériau : Néoprène  
Délai de rupture : 480 min  
Épaisseur du gant : > 0.64 mm

Matériau : butylcaoutchouc  
Délai de rupture : 480 min  
Épaisseur du gant : > 0.6 mm

Remarques : Le choix du type de gants de protection contre les produits chimiques doit être effectué en fonction de la concentration et de la quantité des substances dangereuses propres aux postes de travail. Dans le cas d'applications spéciales, il est recommandé de se renseigner auprès du fabricant de gants sur les propriétés des gants de protection indiqués ci-dessus en matière de résistance aux produits chimiques. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée.

Protection des yeux : Porter les équipements de protection individuelle suivants:  
Des lunettes de protection résistant aux produits chimiques doivent être portées.  
S'il y a un risque d'éclaboussures, porter :  
Écran facial

Protection de la peau et du corps : Choisissez des vêtements protecteurs appropriés sur la base des données de résistance chimique et d'une évaluation du potentiel local d'exposition.  
Il est important d'éviter tout contact avec la peau en utilisant des vêtements de protection imperméables (gants, tabliers, bottes, etc.).

Mesures d'hygiène : Si une exposition aux produits chimiques est probable pendant l'utilisation typique, fournir des systèmes de nettoyage oculaire et des douches de sécurité proches du lieu de travail.  
Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.  
Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.  
Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

## SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect : liquide

|| Couleur : jaune pâle

## ESK-50, Composant B, 25 ml

Version 6.0      Date de révision: 09/06/2024      Numéro de la FDS: 10664451-00013      Date de dernière parution: 03/08/2024  
Date de la première parution: 08/30/2016

---

Odeur	: caractéristique
Seuil de l'odeur	: Donnée non disponible
pH	: La substance/le mélange est non-soluble (dans l'eau)
Point de fusion/congélation	: Donnée non disponible
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition	: Donnée non disponible
Point d'éclair	: > 93.3 °C
Taux d'évaporation	: Donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Sans objet
Inflammabilité (liquides)	: Donnée non disponible
Auto-allumage	: La substance ou le mélange n'est pas classé(e) comme un auto-chauffant.
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	: Donnée non disponible
Pression de vapeur	: Donnée non disponible
Densité de vapeur relative	: Donnée non disponible
Densité	: 1.12 g/cm <sup>3</sup> (20 °C)
Solubilité	
Solubilité dans l'eau	: insoluble
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	: Sans objet
Température d'auto-inflammation	: Donnée non disponible
Température de décomposition	: Donnée non disponible
Viscosité	

## ESK-50, Composant B, 25 ml

Version 6.0      Date de révision: 09/06/2024      Numéro de la FDS: 10664451-00013      Date de dernière parution: 03/08/2024  
Date de la première parution: 08/30/2016

---

Viscosité, cinématique : Donnée non disponible

Propriétés explosives : Non explosif

Propriétés comburantes : La substance ou le mélange n'es pas classé(e) comme un oxydant.

Caractéristiques de la particule  
Taille des particules : Sans objet

---

### SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité : Non répertorié comme un risque au niveau de la réactivité.

Stabilité chimique : Stable dans des conditions normales.

Possibilité de réactions dangereuses : Les vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air. Peut réagir avec les agents oxydants forts.

Conditions à éviter : Inconnu.

|| Produits incompatibles : Oxydants

|| Produits de décomposition dangereux : Aucun produit dangereux de décomposition n'est connu.

---

### SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

#### Informations sur les voies possibles d'exposition

Inhalation  
Contact avec la peau  
Ingestion  
Contact avec les yeux

#### Toxicité aiguë

|| Non répertorié selon les informations disponibles.

#### Composants:

##### **1,3-Bis[3-(diméthylamino)propyl]urée:**

|| Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5,000 mg/kg  
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

|| Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Rat): > 2,000 mg/kg  
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

#### **Corrosion et/ou irritation de la peau**

|| Provoque une irritation cutanée.

## ESK-50, Composant B, 25 ml

Version 6.0      Date de révision: 09/06/2024      Numéro de la FDS: 10664451-00013      Date de dernière parution: 03/08/2024  
Date de la première parution: 08/30/2016

---

### Composants:

#### **1,3-Bis[3-(diméthylamino)propyl]urée:**

|| Espèce : Epiderme humain reconstitué (RHE)  
|| Méthode : Directives du test 439 de l'OECD

|| Espèce : Epiderme humain reconstitué (RHE)  
|| Méthode : Directives du test 431 de l'OECD

|| Résultat : Irritation de la peau

#### **Lésion/irritation grave des yeux**

|| Provoque de graves lésions des yeux.

### Composants:

#### **1,3-Bis[3-(diméthylamino)propyl]urée:**

|| Espèce : Lapin  
|| Résultat : Des effets irréversibles aux yeux  
|| Méthode : Directives du test 405 de l'OECD  
|| Remarques : Selon les données provenant de matières similaires

#### **Sensibilisation cutanée ou respiratoire**

##### **Sensibilisation de la peau**

|| Peut provoquer une allergie cutanée.

##### **Sensibilisation des voies respiratoires**

|| Non répertorié selon les informations disponibles.

### Composants:

#### **1,3-Bis[3-(diméthylamino)propyl]urée:**

|| Type d'essai : Magnusson-Kligman-Test  
|| Voies d'exposition : Contact avec la peau  
|| Espèce : Cobaye  
|| Résultat : positif  
|| Remarques : Selon les données provenant de matières similaires

|| Évaluation : Possibilité ou évidence de sensibilisation cutanée chez l'être humain

#### **Mutagenécité de la cellule germinale**

|| Non répertorié selon les informations disponibles.

### Composants:

#### **1,3-Bis[3-(diméthylamino)propyl]urée:**

|| Génotoxicité in vitro : Type d'essai: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)  
Méthode: Directives du test 471 de l'OECD  
Résultat: négatif  
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

## ESK-50, Composant B, 25 ml

Version 6.0      Date de révision: 09/06/2024      Numéro de la FDS: 10664451-00013      Date de dernière parution: 03/08/2024  
Date de la première parution: 08/30/2016

Génotoxicité in vivo : Type d'essai: Test d'aberration chromosomique in vitro  
Méthode: Directives du test 473 de l'OECD  
Résultat: négatif  
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

Génotoxicité in vivo : Type d'essai: Test de micronoyaux sur les érythrocytes de mammifères (test cytogénétique in vivo)  
Espèce: Souris  
Voie d'application: Ingestion  
Résultat: négatif  
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

### **Cancérogénicité**

Non répertorié selon les informations disponibles.

### **Toxicité pour la reproduction**

Non répertorié selon les informations disponibles.

### **Composants:**

#### **1,3-Bis[3-(diméthylamino)propyl]urée:**

Effets sur la fertilité : Type d'essai: Test de dépistage de la toxicité sur la reproduction et le développement  
Espèce: Rat  
Voie d'application: Ingestion  
Méthode: Directives du test 421 de l'OECD  
Résultat: négatif

Incidences sur le développement fœtal : Type d'essai: Test de dépistage de la toxicité sur la reproduction et le développement  
Espèce: Rat  
Voie d'application: Ingestion  
Méthode: Directives du test 421 de l'OECD  
Résultat: négatif

### **STOT - exposition unique**

Non répertorié selon les informations disponibles.

### **STOT - exposition répétée**

Non répertorié selon les informations disponibles.

### **Toxicité à dose répétée**

### **Composants:**

#### **1,3-Bis[3-(diméthylamino)propyl]urée:**

Espèce : Rat  
NOAEL : > 300 mg/kg  
Voie d'application : Ingestion  
Durée d'exposition : 28 jours  
Méthode : Directives du test 407 de l'OECD

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## ESK-50, Composant B, 25 ml

Version 6.0      Date de révision: 09/06/2024      Numéro de la FDS: 10664451-00013      Date de dernière parution: 03/08/2024  
Date de la première parution: 08/30/2016

|| Remarques : Selon les données provenant de matières similaires

### Toxicité par aspiration

|| Non répertorié selon les informations disponibles.

## SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### Écotoxicité

#### Composants:

##### 1,3-Bis[3-(diméthylamino)propyl]urée:

|| Toxicité pour les poissons : CL50 (Oryzias latipes (médaka)): > 100 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Méthode: Directives du test 203 de l'OECD  
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

|| Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 93 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

|| Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : ErC50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): > 100 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

|| EC10 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): > 100 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

### Persistance et dégradabilité

#### Composants:

##### 1,3-Bis[3-(diméthylamino)propyl]urée:

|| Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.  
Méthode: Directive d'essais 301C de l'OCDE  
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

### Potentiel bioaccumulatif

#### Composants:

##### 1,3-Bis[3-(diméthylamino)propyl]urée:

|| Coefficient de partage (n-octanol/eau) : log Pow: < 4

### Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## ESK-50, Composant B, 25 ml

Version 6.0      Date de révision: 09/06/2024      Numéro de la FDS: 10664451-00013      Date de dernière parution: 03/08/2024  
Date de la première parution: 08/30/2016

---

### Autres effets néfastes

Donnée non disponible

---

## SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### Méthodes d'élimination

- Déchets de résidus : Ne pas rejeter les déchets à l'égout.  
Éliminer le produit conformément avec la réglementation locale en vigueur.
- Emballages contaminés : Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.  
Sans autres précisions : Jeter comme un produit non utilisé.
- 

## SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

### Réglementations internationales

#### UNRTDG

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

#### IATA-DGR

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

#### Code IMDG

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

### Transport en vrac en vertu de l'Annexe II des règles MARPOL 73/78 et du code IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

### Réglementation nationale

#### TDG

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

### Précautions spéciales pour les utilisateurs

Sans objet

---

## SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

### Teneur en COV (Composés organiques Volatils)

Canada - Règlement limitant la concentration en composés organiques volatils de certains produits  
Contenu en COV: 0 % / 0 g/l

### Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

- DSL : Toutes les substances chimiques de ce produit sont conformes à la LCPE 1999 et au RRSN et sont exemptés ou non de l'inscription sur la Liste canadienne intérieure des substances (DSL).
-

## ESK-50, Composant B, 25 ml

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 03/08/2024
6.0	09/06/2024	10664451-00013	Date de la première parution: 08/30/2016

### SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

#### Texte complet d'autres abréviations

AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ANTT - Agence nationale du transport routier du Brésil; ASTM - Société américaine pour l'analyse des matériaux; bw - Poids corporel; CMR - Carcinogène, mutagène ou agent toxique pour le système reproductif; DIN - Norme de l'institut allemande de normalisation; DSL - Liste intérieure des substances (Canada); ECx - Concentration associée avec une réponse de x %; ELx - Taux de chargement associé avec une réponse de x %; EmS - Plan d'urgence; ENCS - Liste des substances chimiques existantes et nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée avec une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide du plan d'urgence; GHS - Système à harmonisation globale; GLP - Bonne pratique de laboratoire; IARC - Agence internationale de recherche sur le cancer; IATA - Association internationale du transport aérien; IBC - Code international de la construction et des équipements pour les bateaux transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice de 50 %; ICAO - Organisation internationale de l'aviation civile; IECSC - Inventaire des produits chimiques existants de la Chine; IMDG - Code maritime international des marchandises dangereuses; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Loi sur la santé et la sécurité industrielle (Japon); ISO - Organisation internationale pour la normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques existants de la Corée; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale médiane); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution provenant des bateaux; n.o.s. - Sans autres précisions; Nch - Norme chilienne; NO(A)EC - Aucun effet de la concentration (indésirable) observé; NO(A)EL - Aucun effet du niveau (indésirable) observé; NOELR - Aucun effet observable du taux de chargement; NOM - Norme mexicaine officielle; NTP - Programme toxicologique nationale; NZIoC - Inventaire des produits chimiques de la Nouvelle Zélande; OECD - Organisation pour la coopération et le développement économique; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et de la prévention de la pollution; PBT - Substance persistante, bioaccumulative et toxique; PICCS - Inventaire des produits chimiques et des substances chimiques des Philippines; (Q)SAR - (Quantitative) Relation structure/activité; REACH - Règlement (CE) no. 1907/2006 du parlement européen et du conseil relatif à l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; SADT - Température de décomposition auto-accélération; SDS - Fiche technique de santé-sécurité; TCSI - Inventaire des produits chimiques de Taïwan; TDG - Transport de marchandises dangereuses; TECL - Inventaire des produits chimiques existants de la Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Nations unies; UNRTDG - Recommandations des Nations unies pour le transport de marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulatif; WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche signalétique : Données techniques internes, données provenant des FTSS de produit brut, résultats de recherche du Portail eChem de l'OCDE et de l'agence européenne des produits chimiques, <http://echa.europa.eu/>

Date de révision : 09/06/2024  
Format de la date : mm/jj/aaaa

Les éléments au niveau desquels des changements ont été effectués à la version précédente sont surlignés dans le corps de ce document par deux lignes verticales.

## **ESK-50, Composant B, 25 ml**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 03/08/2024
6.0	09/06/2024	10664451-00013	Date de la première parution: 08/30/2016

---

Les renseignements contenus dans cette fiche technique santé-sécurité sont, à notre connaissance, selon nos informations et croyances, justes, à la date de leur publication. Ces renseignements sont fournis comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, le stockage, le transport, l'élimination et le rejet sans danger du produit, et ne doivent pas être considérés comme une quelconque garantie ou une quelconque norme de qualité. Les renseignements fournis concernent seulement le produit spécifique identifié au début de cette FTSS et pourraient ne pas être valables lorsque le produit de la FTSS est utilisé en association avec un ou plusieurs autres produits ou dans un quelconque procédé, sauf en cas de mention dans le texte. Les utilisateurs du produit doivent évaluer les renseignements et les recommandations à la lumière du contexte spécifique de la manipulation, l'utilisation, le traitement et le stockage prévus, comprenant une évaluation du caractère approprié du produit de cette FTSS dans le produit final de l'utilisateur, s'il y a lieu.

CA / 3F